

#ASSEMBLER #INNOVER #PRÉSERVER



Rapport d'activités

> 2018

Syndicat mixte Pays Médoc



Édito



Henri Sabarot
Président du Syndicat
mixte Pays Médoc
Conseiller régional
Nouvelle-Aquitaine

2018 nous a encore rapproché de l'obtention du classement Parc naturel régional. De grandes avancées ont été obtenues. Parmi celles-ci, la plus marquante a sans aucun doute été le résultat des consultations des collectivités du périmètre d'étude du Pnr au printemps et à l'été 2018. Celles-ci ont très largement affirmé leur ambition et leur engagement dans la mise en œuvre de la Charte de Pnr. 52 communes sur 53 ont décidé d'adhérer au Syndicat mixte du Pnr Médoc, de même que les 4 Communautés de communes, les villes portes et Bordeaux Métropole. Le Conseil Départemental a également validé son adhésion au mois de juin. Un tel taux d'adhésion a rarement été atteint dans les différents Parcs naturels régionaux en cours de création ! C'est sur cette base que la Région Nouvelle Aquitaine, réunie en séance plénière le 22 octobre 2018, a voté à l'unanimité le projet de Charte du Pnr Médoc, sa gouvernance et son périmètre proposé au classement. Elle a pu valider le dossier final et préparer la demande de classement au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire. L'audition en avis final du Conseil National de la Protection de la Nature a rapidement suivi le 29 janvier 2019 et ses résultats largement positifs nous confirment une publication du décret de classement au 1er semestre 2019.

Ces réussites sont l'occasion pour moi de rendre hommage à la constance des élus médocains dans le portage de ce projet et les remercier de la confiance qu'ils ont placée dans le Pays Médoc pour le mener à bien...

En passe de devenir le 54ème Parc naturel régional, le Médoc est d'ores et déjà intégré et investi dans ce réseau au plan régional et au plan national. Il tenait sa place lors du congrès des Parcs au mois d'octobre organisé dans le Pnr du Pilat. Son thème portait sur « les relations urbains-rural, les Parcs explorent de nouveaux horizons ». Nul doute que le Médoc contribuera à alimenter les expérimentations et innovations sur ces sujets.

2019 se profile et le décret de classement est tout proche. Elle constitue une année charnière et souffle un vent porteur d'avenir...



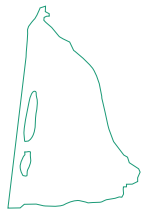
« DE LOIN, ON DIRAIT UNE ÎLE ».

ERIC HOLDER

Sommaire

PAYS MÉDOC	> 4
PNR MEDOC	> 6
COMMUNICATION	> 8
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	> 10
APPUI LEADER	> 11
AGRI-ENVIRONNEMENT	> 12
SYSTÈME ALIMENTAIRE TERRITORIAL	> 13
TOURISME	> 14
SANTÉ/SOCIAL	> 16
URBANISME PAYSAGE	> 18
SCOT MÉDOC 2033	> 19

Présentation du territoire



Le territoire du Pays Médoc regroupe 53 communes et couvre 2 405 km². Il se compose de 4 grands ensembles paysagers bien marqués, leur assemblage constitue une mosaïque de séquences marquées par des milieux particuliers et une biodiversité attachée, des activités spécifiques et emblématiques, des formes d'organisation des villes et villages singulières :

- > Une façade estuarienne à l'Est composée de zones viticoles et agricoles,
- > Une bande littorale à l'Ouest avec en arrière de la dune un système de zones humides et de très grands lacs.
- > La zone de rencontre entre les eaux de l'Estuaire et l'océan Atlantique : la Pointe de Grave,
- > Les landes médoquines composées de territoires forestiers dominés par la culture du pin maritime au centre,

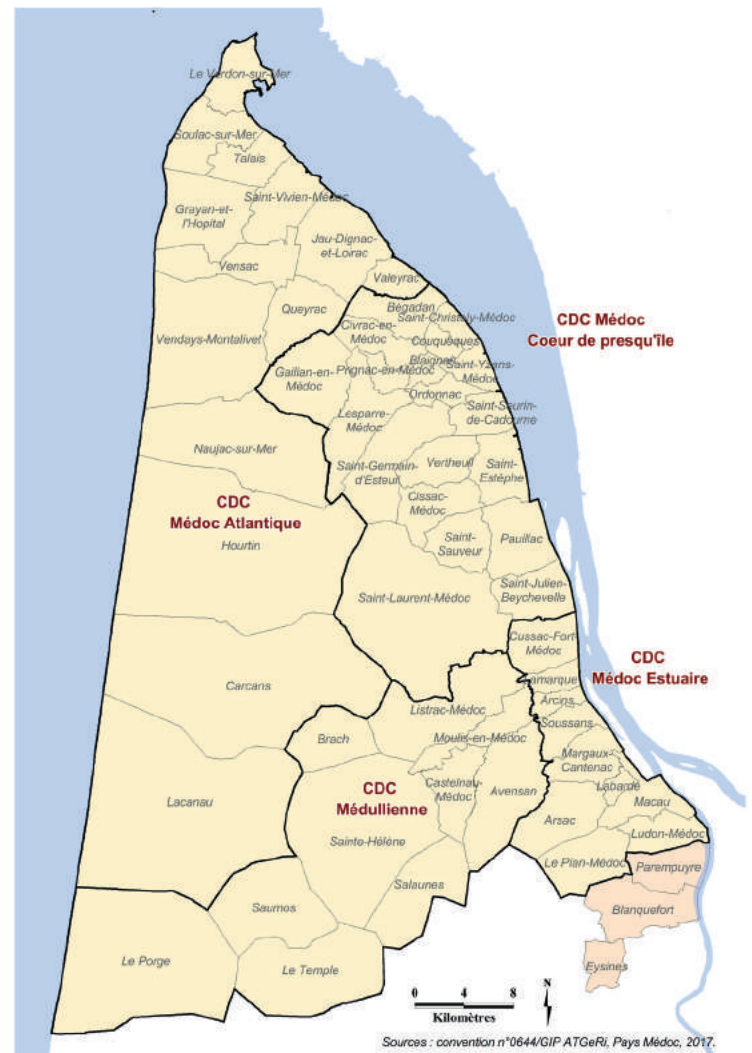
Au Sud-Est, la jonction avec la métropole bordelaise délimite une aire d'influence très marquée avec une pression démographique soutenue et des échanges quotidiens intenses. Au Nord, la proximité avec l'agglomération de Royan située sur la rive opposée de l'Estuaire de la Gironde est aussi porteuse d'une dynamique à développer.

Les milieux et les sites du Médoc constituent un patrimoine hérité d'une histoire géologique mais également anthropique où l'eau a toujours été centrale. Que l'on soit au Porge, au Verdon, à Saint-Laurent-Médoc ou à Macau, l'eau est toujours à proximité, douce, saumâtre ou franchement salée. Des rives de l'estuaire de la Gironde à l'est jusqu'au littoral atlantique à l'ouest, elle est partout, dans les jalles, les fossés, les marais et jusque dans les nappes de brouillard qui flottent sur le paysage durant les mois d'automne et d'hiver. Dès lors, on comprend que ce territoire soit vécu par ses habitants comme une presqu'île. Le Médoquin est un « gascon maritime » et comme l'écrit l'anthropologue médoquin Christian Coulon : « Nous sommes une civilisation de l'eau. Telle est l'identité médoquine, tenue par ce fil conducteur qui unit intimement les Hommes à la Nature ».

Compte-tenu de ces richesses, nul doute que ce territoire regroupait tous les atouts pour prétendre à être reconnu Parc naturel régional. Restait à construire le projet qui se donnait comme ambition d'allier reconnaissance d'une biodiversité remarquable, valorisation des ressources territoriales pour le développement d'activités et participation des habitants à cette dynamique.

C'est maintenant chose faite et la publication du décret de classement attendue au printemps 2019 marquera une nouvelle étape dans la vie de ce territoire.

D'autre part, il est à noter que le périmètre du Pays Médoc (futur Parc naturel régional) jouxte celui du Parc naturel marin (Pnm) de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis créé par Décret du 15 avril 2015. Il est également en contact avec le Pnr des Landes de Gascogne au niveau de la limite communale entre Lanton et Le Temple.



Gouvernance du territoire

PAYS MÉDOC

Le Syndicat mixte est administré par un Comité syndical composé de délégués élus désignés par ses membres.

La représentation actuelle est de 43 titulaires et 24 suppléants. Son bureau est composé du Président et de 8 membres.

Les élus travaillent en **commissions thématiques** dont l'objet est de préparer les décisions du Comité syndical. Les plans d'actions et le suivi de leur bonne réalisation y sont réalisés.

Les commissions sont au nombre de 6 :

tourisme, agri-environnement, économie, santé-social, aménagement du territoire-paysage et communication.

3 communes de Bordeaux Métropole (Blanquefort, Eysines, Parempuyre) sont membres du Syndicat Mixte du Pays Médoc. Elles sont appelées par leurs étroites relations avec le Médoc et leur ancrage urbain-rural, à devenir « Villes-portes » au sein du futur Parc naturel régional et ainsi enrichir la réflexion sur l'articulation avec la métropole bordelaise.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT (CoDev)

Instance de gouvernance du Pays à part entière, le Conseil de Développement (Codev) regroupe les différentes composantes de la société civile.

Associé de façon permanente depuis 2001 à titre consultatif, le Conseil de développement (Codev) est composé des acteurs socioprofessionnels et associatifs du territoire. Dans le cadre du futur Parc naturel régional Médoc auquel il a largement contribué, il sera amené à élargir son champ de réflexion, son fonctionnement et sa composition.

Il aura pour missions d'informer, d'échanger et de débattre avec les acteurs du territoire sur les principaux enjeux et actions menées, de faire émerger des propositions d'orientations, actions, programmes de recherche, thèmes

de réflexions...dans une logique de prospective territoriale, de participer aux dispositifs de suivi et d'évaluation. Il désignera en son sein des « ambassadeurs du Pnr » ayant pour mission d'informer les habitants sur les activités du Parc et de faire un retour de leurs préoccupations aux autres membres du Conseil.

Le Conseil de développement est également associé à la gouvernance locale du programme européen LEADER.

En quelques chiffres

La section de fonctionnement 2018 (charges à caractère général) s'est élevée à 694 228.01 € (dont - 452 289.41 (65 %) en charges de personnels pour 11 agents permanents).

Les recettes du Syndicat Mixte proviennent :

- De la cotisation de ses membres sur les mêmes bases qu'en 2017 pour un total global de 226 674.30 € ;
- Des subventions des différents partenaires tant sur de l'animation que sur des actions : Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Gironde, Etat, fonds européens Leader / Feader, ARS, CAF et MSA...
- D'un excédent reporté de clôture fin 2017 qui s'élevait à 150 644.29 €.

Procédure 2009 > 2019



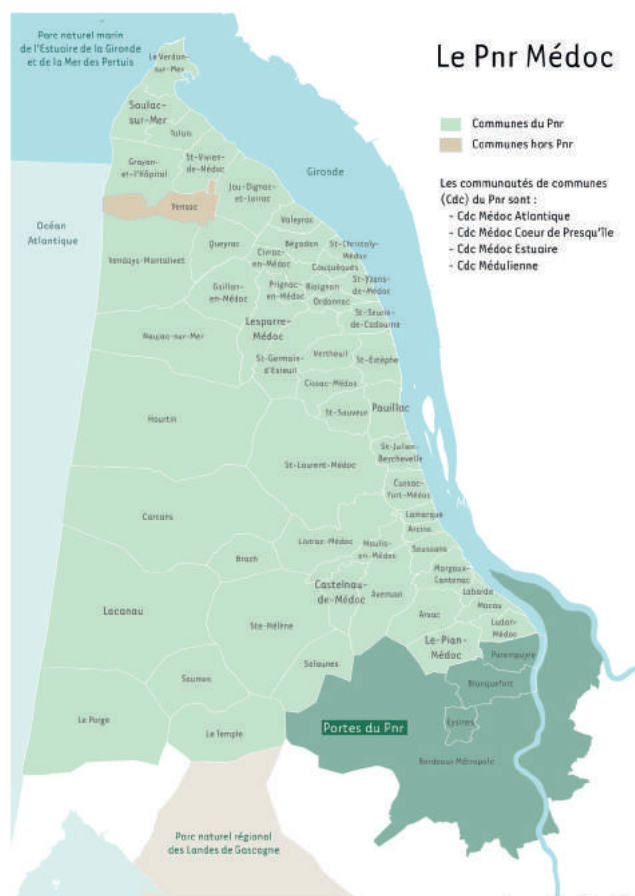
Depuis bientôt 10 ans, élus et acteurs socio-professionnels du territoire sont mobilisés pour que le Médoc soit reconnu comme territoire d'exception et rentre dans le cercle restreint des Parcs naturels régionaux (Pnr) de France. Ce projet collectif formalisé dans une Charte de Pnr est arrivé en 2018 dans sa phase d'approbation finale par les collectivités. A la quasi-unanimité, ces dernières ont démontré leur volonté de rejoindre la dynamique du Pnr Médoc et de participer à la valorisation du Médoc à travers le label Pnr pour les 15 prochaines années.

ULTIMES ÉTAPES RÉUSSIES POUR LE PROJET DE CRÉATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL !

Lors de l'enquête publique achevée en 2017, la commission d'enquête a rendu un avis favorable au projet de charte du Pnr Médoc sous réserve d'intégrer quelques ajustements d'écriture mentionnés dans le rapport d'enquête. Ces modifications ayant été apportées, la charte a été approuvée par le Comité syndical du Pays Médoc, le 4 avril 2018. Le projet de Charte du Pnr Médoc a ensuite été soumis à l'approbation des Communes, Communautés de communes, le Conseil départemental et des villes-portes. La Région Nouvelle-Aquitaine, compétente en matière de création de Pnr, a formellement lancé la consultation le 18 avril 2018 pour une durée de 4 mois.

Cette dernière s'est conclue par l'approbation sans réserve de la Charte de Pnr par 52 communes sur les 53 communes du périmètre d'étude ainsi que par les 4 Communautés de communes du territoire et du Conseil départemental. Les Communes de Blanquefort, Eysines et Parempuyre ainsi que Bordeaux Métropole ont affirmé leur volonté d'être villes et agglomération portes du futur Pnr Médoc en délibérant favorablement à l'adhésion à la Charte du Pnr.

Réunie en séance plénière le 22 octobre 2018, la Région Nouvelle-Aquitaine a validé à l'unanimité le projet de Charte du Pnr Médoc, sa gouvernance et son périmètre proposé au classement au regard des délibérations favorables recueillies. Ainsi la Région a pu valider le dossier final et préparer la demande de classement au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire pour un classement prévu au premier semestre 2019.



Échanges d'expériences entre Pnr

Les étapes franchies en 2018 nous ont amené aux portes du label Pnr. Afin de connaître les modes d'actions et expériences des autres Pnr et nourrir les idées de chacun, le Pays Médoc a donné l'opportunité aux élus et techniciens du territoire de partir à la rencontre de leurs homologues du Pnr des Landes de Gascogne et de découvrir l'ampleur et la force du réseau des Pnr de France lors de son Congrès national. Le Médoc a également eu l'occasion de faire-part de son expérience auprès d'une délégation d'élus du Pays Gâtine poitevine, tout juste engagé dans la création d'un Pnr.

JOURNÉE DE VISITES ET D'ÉCHANGES DANS LE PNR DES LANDES DE GASCOGNE

Une journée d'échanges dans le Pnr des Landes de Gascogne a été proposée aux élus et techniciens du Médoc le 29 mai 2018. Au programme : visites de sites, rencontre avec des élus de communes et EPCI appartenant au Pnr des Landes de Gascogne et temps d'échanges pour partager avec eux leurs expériences. Une trentaine d'élus et de techniciens issus des Communautés de communes et des conseils municipaux médocains a répondu présent. Les prétendants au label Parc naturel régional du Pays Basque issus du Pôle territorial Soule Xiberoa avait aussi fait le déplacement. Co-organisée par l'équipe du Pnr des Landes de Gascogne et notre équipe du futur Pnr Médoc, cette journée a débuté à Luxey avec l'accueil par Messieurs les Maires Serge Sore (Luxey), Vincent Dedieu (Origne) et Jean-Luc Blanc-Simon (Brocas-les-Forges). Au cours de la journée, l'équipe du Pnr des Landes de Gascogne accompagnée de leurs partenaires s'étaient mobilisées pour présenter leurs actions en matière d'accompagnement de projets écotouristiques, d'aménagement et de développement urbain innovants et respectueux de l'identité locale ainsi que l'étendue de leur offre de découverte, de valorisation et d'appropriation des patrimoines naturel, culturel, architectural et paysager.



ACCUEIL DU PROJET DE PNR GÂTINE POITEVINE

Les membres de la Commission « Activités » du Pays de Gâtine poitevine ont été invités en Médoc le 16 octobre 2018. Les élus du Pays de Gâtine mais aussi des entrepreneurs, des représentants du monde agricole et du tourisme sont venus pour partager notre expérience sur la création du Pnr Médoc et pour découvrir nos projets en matière d'agriculture, de tourisme et de paysage.

La délégation a été accueillie à Talais par MM. Sabarot, Laporte et Bouchon. Elle a pu prendre connaissance de la démarche de création du Pnr ainsi que de nos actions de valorisation de la filière élevage et de développement touristique.



Une montée en puissance

Conférence

Médoc Cœur
de Presqu'île

SAMEDI 09 JUIN 2018

à 10h00

à la bibliothèque de Vertheuil

Conférence sur le projet
Parc naturel régional du Médoc

Venez découvrir ce projet et échanger avec
Le Syndicat mixte Pays Médoc
pilote du projet depuis 2010.

Cette conférence sera suivie du pot de l'amitié.



Réseau des bibliothèques locales partenaires :
Cissac, Pauillac, Saint Estèphe, Saint-Julien-Beycheville, Saint-Laurent, Saint-Sauveur,
Saint-Seurin-de-Cadourne, Vertheuil

La commission communication a été mise en place en 2017 grâce à la mobilisation d'un petit groupe d'élus volontaires. Son rôle est crucial dans l'orientation et le pilotage de la stratégie de communication du projet de Parc naturel régional. Elle œuvre à construire et partager la « culture Pnr » du Médoc et à créer un sentiment d'appartenance auprès des élus et habitants du territoire. Ses actions sont transversales car elles mobilisent l'ensemble des missions du futur Parc tout en contribuant à la valorisation de chacune d'entre elles. L'année 2018 a été orientée sur l'accompagnement en matière de communication des dernières étapes à franchir avant la labélisation.

Commission communication : J. Boisson, S. Fourton, P. Jacob

LA CARAVANE DU PNR A ENCORE TOURNÉ

L'expérience de la « caravane du projet de Pnr Médoc » a été renouvelée cette année en allant à la rencontre des habitants sur une dizaine de manifestations à travers tout le Médoc parmi lesquelles : la Fête du Phare de Richard à Jau-Dignac-et-Loirac, le Festival Alimen'terre à Saint Vivien-Médoc, la Passiflore à Vertheuil, le Festin Festif au Verdon-sur-Mer, le Salon Sesam à la Winery à Arzac, la Nuit des Carrelets à Jau et à Saint Julien-Beycheville, à la Biocoop à Parempuyre, au Rendez-vous des Ecoacteurs à Castelnau-de-Médoc, au festival Territoires Sauvages au Teich... La variété des manifestations auxquelles le futur Pnr a participé a permis d'aller à la rencontre des habitants issus des 4 coins du Médoc. Le bilan de ces rencontres est très positif puisque beaucoup avaient déjà entendu parler du projet de Parc. Des questions précises sur certaines thématiques comme le tourisme, l'agriculture ou encore la viticulture ont pu trouver réponses grâce aux outils de communication disponibles sur le stand : plaquettes des 10 points clés, films de présentation sur différentes thématiques, guides...

LE PNR MÉDOC À L'HONNEUR DANS LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DE MÉDOC CŒUR DE PRESQU'ÎLE

Afin de faire découvrir, de débattre et d'échanger sur le futur Pnr, une exposition a été créée en partenariat avec le réseau des bibliothèques de la communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île parmi lesquelles : Cissac, Pauillac, Saint Estèphe, Saint Julien, Saint Laurent-Médoc, Saint Sauveur, Saint Seurin-de-Cadourne et Vertheuil. Cette exposition s'inscrit dans le programme du « Printemps des poètes ». Dans le détail, l'exposition est constituée de 7 panneaux portant sur différentes thématiques comme les étapes de création du futur Pnr, le réseau des Pnr en France, les missions du futur Pnr Médoc... Un jeu papier a été remis à chacune des bibliothèques partenaires du réseau soit 8 jeux au total. Elles ont été exposées durant tout le mois de mai dans ces 8 bibliothèques. De plus, cette exposition existe sous format bâche constituée de 7 bâches reprenant l'intégralité de l'exposition papier. Elle est à disposition des mairies, associations ou structures désireuses de communiquer sur le futur Pnr et ses actions.

Une montée en puissance

ZOOM SUR LES OUTILS DE COM'

Après validation auprès de la commission communication, début juillet, le Pays Médoc a effectué l'envoi d'un courrier aux élus du territoire additionné d'une clé usb aux couleurs du futur Pnr. Celle-ci contenait différents outils de communication sous format numérique comme la plaquette des 10 Points clés, la Charte, le plan Parc, le cahier des annexes, deux vidéos réalisées par la Fédération des Pnr et également 6 petits films consacrés aux entités paysagères du Médoc. Le but de cet envoi est de favoriser la communication des mairies sur le futur Pnr tout en ayant en main des outils de communication facilement diffusables à la population.

Le site internet ainsi que la page Facebook ont enregistré des hausses de fréquentation pour atteindre près de 610 abonnés sur Facebook et 6 273 visiteurs annuels sur le site internet du Pays Médoc. Concernant les supports audiovisuels, deux films ont été réalisés. Le premier est en lien avec la mission santé-social dont l'Agence Régionale de Santé est partenaire dans le cadre du Contrat Local de Santé en Médoc. Le film intitulé « Le Contrat Local de Santé : du premier au deuxième contrat » porte sur le bilan du 1er CLS et vise également à communiquer sur les actions qui seront développées dans le 2e CLS signé en juin 2018 à Saint-Sauveur.

Le but de ce film est de montrer, à travers différents témoignages, les actions mises en œuvre sur le Médoc pour la réduction des inégalités de santé. Le second film porte quant à lui sur le secteur composite en lien avec la mission économie territoriale. Cette année, les entreprises du composite en Médoc ont réfléchi à se regrouper à travers un cluster composite. Il s'agit d'un groupement d'entreprises constitué majoritairement de PME et TPE, fortement ancrées localement et sur un même créneau de production. Le but de ce film, intitulé « Les savoir-faire des entreprises du composite du Médoc », est de montrer l'attractivité du Médoc à travers son cadre de vie mais aussi son réseau d'entreprises spécialisées dans le composite qui se renforce grâce à la constitution de ce regroupement. Ce film a d'ailleurs été présenté dans le cadre du Salon SAMPE (congrès bi-annuel des entreprises internationales du composite) qui a eu lieu en 2018 à Bordeaux et à proximité du site de Stelia Composites à Saint Aubin-de-Médoc. Il a été fréquenté par quelques six cent participants.

Ces deux outils de communication sont bien sûr à disposition des mairies et collectivités qui souhaitent communiquer sur ces sujets. Enfin, l'année 2018 a permis le lancement de la réflexion sur les actions de communication à mettre en place en vue de l'annonce de la création du Pnr. Différentes actions de communication sont prévues comme le petit-déjeuner de la communication, la campagne d'affichage sur les « Ambassadeurs du Médoc » ou encore le séminaire des élus.

LE CONGRÈS DES PNR

Les 10 et 11 octobre 2018 une délégation médocaine, composée d'élus et de techniciens du Pays Médoc, s'est rendue dans le Pnr du Pilat pour participer au congrès national des Pnr. Cette édition traitait du sujet des relations urbain-rural et de la manière dont les Pnr expérimentent et innovent en la matière pour une relation équilibrée entre territoires ruraux et urbains. La 1ère journée fut consacrée en plénière à l'analyse des mutations en cours dans les relations urbain-rural grâce aux regards de chercheurs de renom en sciences sociales et de représentants de la fédération des Pnr de France et du Ministère en charge de l'environnement. Elle s'est poursuivie par des temps d'échanges d'expériences et de réflexions sur la thématique sous forme d'ateliers. La 2nde journée s'est quant à elle déroulée sur le terrain où chacun a pu découvrir des exemples concrets d'actions mises en place par le Pnr du Pilat. Ce fut l'occasion pour la délégation médocaine de prendre la mesure de la dynamique et de la force du réseau des Pnr français. Ce congrès a été une nouvelle fois la démonstration du savoir-faire des Parcs en matière d'innovation, de coopération, de mobilisation et d'accompagnement des acteurs locaux et des élus.





Économie territoriale



La mission « économie territoriale » du Pays Médoc vise en premier lieu à animer le réseau des développeurs économiques des Chargés de Mission des Communautés de communes. Elle est pilotée par la commission « Economie - Aménagement du territoire » du Pays Médoc. L'année 2018 a été marquée par le départ en septembre de la Chargée de mission « Economie », Christine Alami. Les chantiers lancés en 2017 ont toutefois pu trouver concrétisation et la dynamique du territoire ne s'est pas essouffée.

Référents commission économie : F. Laporte, B. Guiraud

APPUI À LA STRUCTURE DU CLUSTER COMPOSITE EN MÉDOC

Par le biais d'une convention de partenariat avec la Communauté de Communes Médoc Cœur de presqu'île, et en lien avec chaque Chargé de mission économie des CdC, le Pays Médoc a mis à disposition son ingénierie économique pour appuyer le projet de structuration d'un cluster composite en Médoc. En l'espace de 9 mois, 41 acteurs œuvrant dans le champ du composite ont été identifiés (en Médoc ou aux portes du Médoc) et 26 ont été rencontrés afin de d'affiner la connaissance de leur entreprise et des besoins exprimés. Ces acteurs économiques ont ensuite travaillé de manière collective et ont construit un plan d'actions collaboratif. Ce plan d'actions repose sur 4 axes : le recrutement, la gestion des ressources humaines et la formation, l'innovation en mode collaboratif, la mutualisation des moyens et l'attractivité des métiers et du territoire.

Ce plan d'actions constitue le cœur du projet de collaboration entre entreprises du composites en Médoc et servira de support à l'initiative des entreprises de se structurer à travers la création d'un cluster composite.

LES TIERS-LIEUX MÉDOCAINS CONTINUENT À SE STRUCTURER

2 porteurs de projets ont été formés pour créer de nouveaux tiers lieux. En septembre 2017, un petit ramdam des tiers lieux a été organisé. Il visait à présenter ce que sont les tiers lieux et en quoi leur développement est pertinent sur un territoire rural comme le Médoc. Il visait aussi à identifier des projets pour favoriser l'émergence de nouveaux lieux répartis sur le territoire. 3 projets ont bénéficié d'un accompagnement individualisé et 2 d'entre eux ont été formés par la coopérative régionale des tiers lieux en Nouvelle-Aquitaine, ce qui a contribué à l'installation de l'Escale à Castelnau, dès décembre 2018.

Parallèlement à l'accompagnement des tiers lieux, la réflexion sur la création d'un réseau des tiers lieux s'est poursuivie en identifiant ses vocations et en réfléchissant à son modèle économique. Il devrait aboutir dès 2019. La construction d'un réseau des tiers-lieux médocains pourra servir aux porteurs de projets et aux



tiers-lieux pour se construire et se pérenniser mais aussi servir aux personnes qui fréquentent les espaces. Le réseau pourra se matérialiser par l'organisation de temps collectifs d'échanges et de retours d'expériences, le partage d'outils...

SAISONNIERS : LE PLAN D' ACTIONS

La saisonnalité, dans les secteurs de la viticulture, du tourisme (hôtellerie/hébergement, restauration, animation) et de l'agriculture (cultures légumières), est une composante importante de la structure de l'emploi en Médoc. Une étude-action portée par le Pays Médoc et cofinancée par la CAF, la MSA, la DIRECCTE, le Département, la Région et le programme européen Leader a été menée en 2017-2018. Ses objectifs : mieux connaître les travailleurs saisonniers, les entreprises qui les emploient, leurs conditions de vie (logement, santé, services...) et de travail, afin que les acteurs locaux puissent décider de dispositifs d'actions, voire d'investissements à déployer en réponse aux besoins et pour l'avenir du territoire du Médoc. Les principaux résultats de l'étude confirment l'importance et le poids de l'activité saisonnière en Médoc. En effet, on dénombre 21 019 emplois saisonniers (représentant 3 049 ETP) soit l'équivalent du nombre d'emplois salariés non saisonniers en Médoc.

Ces 21 019 emplois saisonniers sont répartis pour 70% dans le domaine de la viticulture et de l'agriculture, pour 28% dans les secteurs du tourisme et du commerce et pour 2% dans les collectivités locales. Après la phase de diagnostic, des tables rondes et un groupe de travail ont été organisés sur le 1er semestre 2018 pour travailler de manière collaborative aux initiatives à valoriser et déployer, aux solutions à inventer, aux actions à mettre en œuvre.

Un plan d'actions adaptées et hiérarchisées a alors été élaboré autour de 4 grandes thématiques : « Travail, emploi et formation », « Conditions de vie et d'accueil sur le territoire », « Hébergement et déplacements », « Communication et attractivité du territoire ». Parmi les 29 fiches-actions présentées en comité de pilotage en juin 2018, 17 ont été jugées prioritaires. Un recueil a été réalisé en suivant pour présenter le plan d'actions « saisonniers ». Il pourra évoluer en fonction des avancées liées à la mise en œuvre des premières actions et à la transformation du territoire. Les 1ères réalisations sont attendues en 2019.

Animation du programme LEADER

L'année 2018 a été une année de transition suite à une pause de 9 mois dans la gestion du programme LEADER, en raison de l'absence d'instructeur dans les services de l'Etat et au sein de la Région Nouvelle Aquitaine. Pour autant, l'accompagnement des porteurs de projets et l'animation de la stratégie (tiers lieux et système alimentaire territorial) n'ont pas connu d'interruption. Les réunions de la commission d'audition et du comité de programmation, interrompues depuis septembre 2017, ont repris en juin 2018.

Président du GAL Leader : F. Laporte

2018 : L'ANNÉE DES PREMIERS PAIEMENTS

Le niveau de paiement n'est pas satisfaisant au regard de la demande des porteurs de projets. Toutefois, 5 dossiers ont pu être payés en 2018, pour un montant de 57 040€. La programmation, ou engagement juridique, a également avancé avec 8 dossiers pour un montant de 136 871€. Ce taux de programmation ne reflète pas la dynamique du programme et du GAL puisqu'aucun comité de programmation n'a pu être organisé au 1er semestre. Les dossiers programmés au 2ème semestre sont ceux traités en priorité par le service instructeur de la Région Nouvelle Aquitaine pour rattraper le retard, et sont donc majoritairement issus des sélections effectuées en 2017.

UN SECOND SEMESTRE TRÈS DYNAMIQUE !

- 11 projets auditionnés dans le cadre du programme
- Identification de 3 projets « structurants »
- Transferts de fonds entre fiches-actions pour mieux répondre aux enjeux du territoire
- Reconfiguration du comité de programmation pour faciliter l'obtention du double quorum
- 893 000 € de fonds réservés pour des projets sélectionnés par le comité de programmation, soit 55% de l'enveloppe totale

Axes stratégiques	Bénéficiaire	Intitulé du projet
Axe 1 : Cultiver l'initiative économique locale	Lalou Multi	CLab & Race
	Pays Medoc	Organisation et animation du petit randam 2019
	Pays Medoc	Poursuite de l'accompagnement des restaurants collectifs à l'introduction de produits locaux
	CDC Médoc Cœur de presqu'île	Pôle composite et matériaux innovants
	Fédération Médoc Initiatives	Création d'un pôle de compétences entre acteurs associatifs
	Arpege ArtAcademy (Rock School Médoc)	Expérimentation d'un mode de coopération entre acteurs culturels et artistiques du Médoc (RACAM)
	WIH	Création du tiers lieu Work In Hourtin
	Pays Médoc	Vers un système alimentaire territorial : programme d'actions 2017-2018
Axe 2 : Développer une offre touristique diversifiée et cohérente	La semaine de l'art	Open Art go Médoc
	Cave coopérative la rose Pauillac	Aménagements touristiques
	Union touristique du Médoc	Destination Médoc : promotion collective
	Fédération départementale de pêche (FDAAPPMA 33)	Valorisation touristique de la pêche de loisirs sur le territoire médocain
	Maison du tourisme et du vin	Aménagement d'un parcours oenotouristique
	Commune de St Julien Beychevelle	Création du sentier des deux ports
Axe 3 : Révéler la ressource humaine et l'attractivité professionnelle du territoire	SMIDDEST	Promotion de la candidature UNESCO du phare de Cordouan
	Mairie de Listrac Médoc	Création d'une épicerie sociale et solidaire
	CDC Médoc Cœur de presqu'île	Construction d'un centre aquatique à Lesparre
	CDC Médoc Cœur de presqu'île	Création d'un pôle artistique et culturel
	Association du Reggae Sun Ska	Music'ation 2018



Natura 2000

une dynamique territoriale



L'animation Natura 2000 mise en place par le Pays Médoc sur les Marais estuariens depuis 2012 continue sur sa lancée. En effet de nombreuses actions sont menées en faveur de la biodiversité : des nouveaux contrats (agricoles et non agricoles) ont été signés ; une sensibilisation des écoliers de Labarde à la faune locale a été réalisée avec le Muséum de Bordeaux, le Syndicat de Bassin Versant Artigue et Maqueline et le Château Siran ; la participation à la démarche Santé Environnement avec la réalisation d'une plaquette de sensibilisation, valorisée lors du Séminaire Régional des animateurs Natura 2000... Soit autant d'occasions de rappeler la responsabilité du territoire médocain dans la préservation et la valorisation de son patrimoine naturel, précieux et protégé à l'échelle européenne, qu'il est important de prendre en compte et de conserver.

Présidents des COPIL Natura 2000 : J.-B. Henry, M. Saintout

LA CHARTE, UN OUTIL SIMPLE POUR S'ENGAGER EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Il existe plusieurs outils pour s'engager dans la démarche Natura 2000 : les contrats (agricoles ou non agricoles) avec un cahier des charges relativement contraignant à respecter, en échange de subventions ; et la Charte, recueil des bonnes pratiques mises en place sur le territoire, qui peut être signée par des particuliers, des associations, des collectivités, etc. et qui permet de montrer son implication, sans contrepartie financière (exceptée l'exonération de la part communale et intercommunale de la taxe sur le foncier non bâti). Il est possible de s'engager par type de

milieux (prairies, forêts, vignes...) ou par activités (ouvrages hydrauliques, chasse, communication...) en fonction de ses possibilités. L'obtention de certaines certifications environnementales (AREA, HVE...) requiert la signature de la charte pour les parcelles situées dans le périmètre Natura 2000. C'est pourquoi de plus en plus d'exploitations viticoles contactent l'animatrice pour se renseigner et signer la charte. Cela est l'occasion d'échanger sur les pratiques réalisées et de sensibiliser aux enjeux de Natura 2000

ETAT DES LIEUX DES DONNÉES NATURALISTES

Depuis le début de l'animation en 2012, aucun inventaire particulier n'avait été programmé afin de compléter les connaissances naturalistes sur les sites des Marais estuariens du Médoc. Or de plus en plus de sollicitations parviennent à l'animatrice notamment de la part de porteurs de projets, dans le cadre de l'évaluation d'incidences. Par ailleurs, de nombreux acteurs interviennent sur le territoire et possèdent déjà des données naturalistes, mais de manière hétérogène au sein des sites Natura. C'est pour faire le point sur ces informations qu'un projet tutoré a été mis en place en partenariat avec l'Université de Bordeaux, en proposant à un groupe de quatre étudiants d'identifier les acteurs producteurs de données, pour les rencontrer et faire l'état des lieux de ces données sur l'ensemble du Médoc. Ce travail sera rendu en 2019 puis poursuivi par un stage afin de compléter les informations et mettre en place des méthodologies de suivis naturalistes à l'échelle des sites Natura 2000.



Le guide des producteurs locaux



Démarré en 2017 grâce à un partenariat avec l'association Eco-acteurs en Médoc, le guide des producteurs locaux a fait l'objet d'une mise à jour en 2018. Cet outil continuera de vivre dans le cadre du Parc naturel régional et du projet de Système Alimentaire Territorial.

Référent commission agri-environnement : C. Lagarde

Explorer la voie de l'agropastoralisme

Il existe en Médoc quelques initiatives d'agropastoralisme (pratique l'élevage extensif avec déplacement des troupeaux dans des espaces naturels ou en combinaison avec une autre activité agricole).

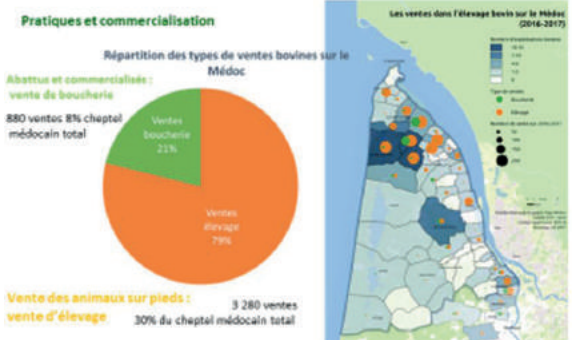
Qu'elles soient localisées dans des réserves naturelles, dans des vignobles ou dans des espaces publics, elles méritent attention car elles sont porteuses de nouvelles réponses à des besoins identifiés. Ainsi, à l'occasion de la Commission Agri-Environnement du mois de juin 2018, les élus ont pu découvrir la gestion mise en place par la commune de Labarde grâce au troupeau d'ovins qu'a acquis la commune.



Zoom sur l'enjeu du maintien de l'élevage en Médoc

Depuis 2017, le Pays Médoc a mené un état des lieux de la filière élevage grâce au stage de Marine Hurtaud, étudiante à Vet-Agro-Sup Clermont Ferrand et a prolongé ce travail dans le cadre d'un projet tutoré mené avec les élèves de Bordeaux Sciences Agro. Ces travaux préparatoires permettront le déploiement de la mission « Système alimentaire territorial » du Pnr Médoc.

ÉTAT DES LIEUX DE LA FILIÈRE ET PISTES DE RÉFLEXION - STAGE MARINE HURTAUD



Forum du tourisme en Médoc

Le vendredi 23 novembre 2018, l'Union Touristique du Médoc, en partenariat avec le Pays Médoc, organisait la troisième édition du Forum du Tourisme en Médoc. Plus de 80 partenaires touristiques et élus du territoire ont répondu à l'invitation et se sont retrouvés dans le magnifique cadre du Château de l'Isle, superbe maison d'hôtes située à Castelnau-de-Médoc et classée 5 épis chez Gîtes de France, pour une matinée riche en échanges.

Référente commission tourisme : C. Colmont / Président UTM : R. Jarris

Après avoir été accueilli par Monsieur et Madame Decloux, propriétaires du domaine, Eric Arrigoni, Maire de Castelnau-de-Médoc et Chrystel Colmont, responsable de la commission tourisme du Pays Médoc, Rémi Jarris, Président de l'Union Touristique du Médoc a officiellement ouvert la matinée.

Au programme, présentation du plan d'actions départemental d'animation et de promotion des Routes du Vin de Bordeaux par Gironde Tourisme, puis rencontre avec des Tour-opérateurs bordelais dans le domaine de l'œnotourisme et de séjours itinérants en vélo, et enfin, présentation par chaque Office de Tourisme des actions menées en 2018 et des projets pour l'année 2019.

Les échanges se sont poursuivis autour d'un cocktail déjeuner convivial servi par le Chef porgeais Yannick Pilet.



Zoom sur le renouvellement des Routes du Vin de Bordeaux en Médoc

En 2015, le Pays Médoc et Gironde Tourisme ont déployé le label national Vignobles et Découvertes sur le vignoble Médocain, permettant ainsi la création des Routes du Vin de Bordeaux en Médoc, dernière-née des 6 Routes du Vin de Bordeaux créées à l'échelle de l'ensemble du vignoble bordelais.

Au total, ce sont plus de 200 prestataires touristiques médocains qui se sont engagés dans cette labellisation et qui ont bénéficié du label pour valoriser leurs offres et des actions d'animation et de promotion mises en place au niveau local, départemental et national.

Valable pour une durée de 3 ans, le label, officiellement attribué le 15 décembre 2015, est arrivé à échéance en fin d'année 2018. Le Pays Médoc et Gironde Tourisme se sont activés à renouveler le label pour le territoire et pour les prestataires labellisés désireux de poursuivre l'aventure. Bien que certains prestataires n'aient pas souhaité renouveler leur demande d'adhésion au label, ce sont de nouveau plus de 200 prestataires qui se sont engagés dans cette labellisation pour les 3 prochaines années.



Bordeaux

Fête le Vin 2018

15

Lancée en juin 1998 afin de redonner aux Bordelais le plaisir de la proximité avec la Garonne, mais également de rendre hommage à la filière vin, la biennale Bordeaux Fête le Vin commémorait du 14 au 18 juin 2018 ses 20 ans.

Pour fêter cet anniversaire, Bordeaux Fête le Vin a accueilli cette année l'arrivée de la prestigieuse Tall Ships Regatta, régata regroupant quelques-uns des plus beaux et plus grands voiliers du monde pour un périple les menant de Liverpool à Dublin puis à Bordeaux.

Pour l'occasion, l'Union Touristique du Médoc, le Pays Médoc et les Offices de Tourisme du territoire ont souhaité se regrouper sous la bannière commune Médoc Tourisme afin de présenter collectivement la Destination Médoc dans son ensemble. Une brochure touristique unique présentant l'ensemble de la Destination a également été créée.

Positionné à proximité directe du Pavillon des Vins du Médoc, le stand a accueilli de très nombreux visiteurs, venus découvrir les pépites du Médoc et souvent surpris par la richesse d'un territoire qu'ils ne connaissaient pas, ou peu, souvent uniquement au travers de ses appellations viticoles.

Une première opération de promotion collective de la Destination qui fut un grand succès, aussi bien auprès des partenaires touristiques et élus qui se sont succédés sur le stand que pour les nombreux visiteurs accueillis.



© Vincent Bengold





Avec le 2^{ème} CLS, le Médoc est un territoire de santé innovant

Le 1er Contrat Local de Santé (2013-2017) a permis d'accélérer la construction d'une politique de santé sur le territoire avec la recherche et la mise en œuvre de solutions opérationnelles et adaptées aux différents publics. Il a montré l'importance d'une meilleure prise en compte des différents environnements dans lesquels chacun évolue et sur lesquels nous pouvons tous avoir des moyens d'actions pour les préserver et nous préserver.

Référent commission santé-social : S. Cimbron

La santé, c'est vraiment l'affaire de tous, ce n'est pas qu'une histoire individuelle ! C'est dans cet état d'esprit que le 2^{ème} CLS a été pensé avec l'ensemble des partenaires, officialisé par une signature le 14 juin 2018, pour 5 ans. Un court-métrage*, réalisé par Lycia Walter et projeté pour la première fois lors de cet événement, a d'ailleurs permis de comprendre ce qu'est un CLS, de valoriser les actions menées sur le Médoc et de présenter les orientations du nouveau contrat. Ainsi, ce sont 19 signataires qui se sont (ré)engagés pour renforcer et accroître les coopérations autour de l'enjeu essentiel de réduction des inégalités sociales, environnementale et territoriales de santé. Agir auprès de tous et plus particulièrement auprès de ceux qui sont le plus fragilisés reste primordial.

4 axes stratégiques structurent ce 2^{ème} contrat :

Axe 1 : développer et renforcer des environnements favorables à la santé (habitat, alimentation, activité physique, qualité de l'air intérieur et extérieur, santé au travail...)

Axe 2 : améliorer la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent et soutenir la parentalité

Axe 3 : renforcer l'accessibilité et le recours aux services

Liste des signataires du CLS 2 : l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine, Le Syndicat mixte du Pays Médoc, La Préfecture de Gironde, Le Conseil départemental de la Gironde, La Région Nouvelle Aquitaine, La CPAM, la CARSAT, la MSA de la Gironde, L'AAPAM, l'ADAPEI de la Gironde, l'association Rénovation, le Centre Hospitalier Charles Perrens, le Conseil Départemental de Gironde de l'Ordre des Médecins, l'Éducation Nationale, l'Hôpital Suburbain du Bouscat, le Pavillon de la Mutualité- Clinique mutualiste du Médoc, l'URPS des Chirurgiens-Dentistes, des Masseurs-Kinésithérapeutes et des Pharmaciens Nouvelle Aquitaine.

de santé de proximité (offre de prévention et de soins, dispositifs d'accompagnement, parcours de santé ciblés...)

Axe 4 : favoriser les solidarités et lutter contre les exclusions (dynamiques associatives, handicap, numérique...)

Pour élaborer le plan d'actions, qui devrait être finalisé à la fin du 1er semestre 2019 mais pourra être ajusté et enrichi tout au long du contrat :

- 12 réunions ont été organisées entre octobre et décembre 2018 sur l'ensemble des axes avec 20-25 participants en moyenne
- une centaine de pistes d'actions ont été dégagées reflétant l'esquisse d'un programme ambitieux, connecté aux spécificités et besoins locaux.

Ce processus de concertation et de co-construction n'a freiné en rien la poursuite ou la mise en place, en parallèle, d'actions sur le territoire comme les ateliers « ma maison, mon environnement santé » ou l'enquête** sur « l'offre de soins et ses perspectives en Médoc » dont la restitution des résultats est prévue au printemps 2019...

Soyez attentifs, de nombreux rendez-vous santé vous attendent !

Environnement et santé : une approche croisée qui s'intensifie

Progressivement, une convergence s'est opérée entre la démarche de projet de Pnr Médoc et celle du CLS avec des prises de conscience accrues sur l'importance de la qualité de l'environnement (lieux et milieux de vie) en termes d'impact sur la santé des populations.

Cela s'est traduit en 2017 par la mise en place d'une démarche territoriale et partenariale d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les risques sanitaires liés à l'environnement via l'organisation d'une conférence-débats (zoonoses, moustiques, maladie de Lyme, espèces végétales allergènes). Cette dynamique s'est poursuivie tout au long de l'année 2018 avec la création et la diffusion d'une plaquette sur ces risques mais aussi avec toute une série d'interventions sur la qualité de l'air intérieur destinées à des publics variés allant des élus aux habitants. L'accompagnement des collectivités et des associations dans leurs changements de pratiques va continuer tout comme les actions grand public. Un programme de sensibilisation et d'activités éco-citoyennes est en cours de construction intégrant, entre autres, le lien entre l'alimentation et la santé, prévoyant aussi des supports de communication et des formations spécifiques sur les plantes allergènes. Un chantier à suivre !

Les acteurs relais-santé

L'acteur relais santé est un professionnel ou un bénévole qui accueille, oriente et /ou accompagne les publics fragilisés voire active des dispositifs d'accès à la prévention et aux soins. Il participe à la démarche en réseau « Solidarité Médoc Santé » (SMS), pilotée par le Pays Médoc et soutenue par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, qui vise à :

- favoriser l'accès au système de santé en Médoc (information, droits, prévention et/ou soins) par un meilleur accompagnement des personnes fragilisées,
- faciliter l'activité des bénévoles et des professionnels des secteurs sanitaire, socio-éducatif et de l'insertion qui interviennent auprès de ces publics.

A l'automne 2018, une nouvelle session de formation « posture de l'accompagnant » (12 participants) a été proposée aux acteurs relais composant le réseau (une quarantaine d'intervenants locaux).

Animée par la MSA, cette formation constitue un socle important.

Elle s'articule autour de 3 modules :

- les fondements de la relation d'aide
- les entretiens difficiles et les freins en santé
- la connaissance du réseau

Une journée d'évaluation à distance viendra clôturer la session au 1er trimestre 2019.

Au cours du 3ème temps de formation sur « la connaissance du réseau », un guide ressources, produit par le Pays Médoc en lien avec les différents partenaires qui y sont référencés, a été remis à chaque participant. Actualisé en décembre à l'occasion de la formation 2018-2019, ce guide présente des dispositifs et des acteurs du territoire, souvent peu connus. Destiné à faciliter le quotidien des acteurs relais santé, il évolue au regard des demandes afin de s'ajuster au plus près des besoins de ses utilisateurs.

Vous voulez en savoir plus ? Vous avez envie d'entrer dans le réseau ? Contactez-nous, nous sommes à votre disposition !



Les deux intervenantes de la formation : Elisabeth Garrouste (MSA) à gauche et Nathalie Cherubini (MSA) à droite.

Une collaboration qui fonctionne entre l'UDCCAS et le Pays Médoc !

Depuis 2017, grâce à un partenariat entre l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS) de la Gironde et le Pays Médoc, un accompagnement de proximité s'est mis en place auprès des communes médocaines pour soutenir le développement d'actions gérontologiques.

Trois réunions avec les communes ont été organisées en 2018, destinées à faciliter la demande de financement des actions pour les plus de 60 ans auprès de la Conférence des Financeurs (CDF). Au-delà de cet objectif, les échanges permettent aux communes présentes de se sentir moins isolées, de bénéficier de l'expérience de chacun (recherche d'un intervenant, astuce pour mobiliser les publics cibles...) voire de tisser de nouveaux partenariats. Concrètement, l'UDCCAS recueille les éléments nécessaires à la constitution d'un dossier collectif qui est déposé auprès de

la CDF. Le Pays Médoc assure l'organisation et la coordination des rencontres, répond aux questions qui peuvent se poser en suivant, facilite la remontée des éléments auprès de l'UDCCAS, reste en veille sur les besoins des communes. Le Département, qui coordonne la Conférence des financeurs, participe régulièrement à ces réunions. En 2018, une dizaine de communes a bénéficié de cet accompagnement et 100% des projets proposés ont obtenu les financements demandés. La démarche se poursuit en 2019 avec le souhait de pouvoir mobiliser encore plus de communes pour renforcer les solidarités locales et intervenir au mieux auprès des aînés !



2018 : Lancement des actions de préfiguration du Pnr

Référent commission paysage-urbanisme : F. Laporte

LE LIVRE BLANC DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'URBANISME ET DE L'ARCHITECTURE

Outil dédié à la sensibilisation et à la médiation sur les moyens de valoriser et de préserver nos paysages médocains, le «livre blanc» fait partie des mesures phares du futur Parc naturel régional. En 2018, le Pays Médoc a travaillé avec l'agence d'urbanisme de la Métropole bordelaise (A'Urba), et le soutien financier de la Région, sur un premier volet de cet outil, dédié à l'aménagement des zones d'activités. Elaboré en concertation avec les élus de la commission « paysage, urbanisme et aménagement du territoire », le livre blanc prend en effet la forme d'une suite de petits ouvrages techniques de sensibilisation, très illustrés et nourris de références, qui ont vocation à donner des clés et des outils aux collectivités, aux aménageurs ou aux particuliers (selon les thématiques de chaque ouvrage). Le livret dédié à l'aménagement des zones d'activités est disponible sur le site internet du Pays, et a été complété d'un support numérique pédagogique « allégé » lisible sur smartphone et tablette.



LES ATELIERS PARTICIPATIFS DU PAYSAGE ET DE L'URBANISME

Préfigurant également l'action du futur Parc naturel régional en matière d'accompagnement des collectivités sur les enjeux de valorisation des paysages et d'amélioration des espaces urbains, le Pays Médoc a initié un premier atelier d'urbanisme et de paysage dans la commune de Queyrac en 2018. Ce type d'atelier, prévu dans le projet de Charte du futur Parc naturel régional, consiste à faire participer le grand public (habitants, commerçants, associations, etc.) aux côtés des élus et des partenaires pour échanger sur l'évolution et l'amélioration de leur cadre de vie. Petits et grands sont ainsi invités à s'exprimer par le biais d'un cycle d'animations souvent ludiques, sur le devenir de leur village. La synthèse de cette expression citoyenne est ensuite élaborée par un technicien du Pays Médoc qui la met ensuite à disposition de la collectivité. Celle-ci peut alors, comme à Queyrac, intégrer certaines observations ou éléments de projet à sa propre réflexion. En l'occurrence, le réaménagement du bourg de Queyrac a de quoi se nourrir de riches échanges entre habitants motivés pour faire évoluer leur village.

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET « PAYSAGES AGRICOLES »

Lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par le Département de la Gironde, intitulé «Paysages Agricoles», et remporté fin 2017, le Pays a travaillé en 2018 sur la mise en route de ce programme d'accompagnement de projets s'inscrivant dans le cadre de la transition agricole et la valorisation des paysages. Le travail a d'abord consisté en un recensement de 126 initiatives sur l'ensemble du territoire du Parc, puis en une minutieuse enquête (entretiens, travail de terrain, récupération de données) sur une quinzaine d'entre elles. Le projet s'engage désormais dans une phase de mise en réseau des porteurs de projets autour d'axes de travail retenus (l'écopastoralisme, la valorisation des espaces de vente et des interfaces des espaces de production, et la médiation aux paysages agricoles autour d'un projet d'itinéraire pédagogique). A terme, ce projet doit aboutir à l'accompagnement d'initiatives concrètes : trois « microchantiers » seront ainsi suivis, avant une phase de capitalisation et de retour d'expérience utile à la mise en œuvre de la mission paysage du futur Parc naturel régional sur ces sujets dans les années à venir.



ACCOMPAGNEMENT ET CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

Le rôle du futur Parc naturel régional est aussi celui d'un appui pour les communes et les communautés de communes. En préfiguration de ces missions, le syndicat mixte du Pays a déjà commencé en 2018 à accompagner certaines communes qui l'ont sollicité sur des projets d'aménagement ou de mise en valeur paysagère (espaces publics, traversées de bourg, etc.). Sans rentrer dans le rôle d'un bureau d'études dédié, le chargé de mission du Pays peut donner des pistes, des idées, ou des éclairages, comme aide à la décision pour des programmes à venir de plantation, des aménagements ou des améliorations paysagères.



> SCOT MÉDOC 2033

SMERSCOT

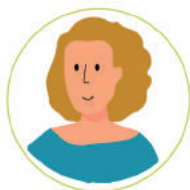
Le SCOT Médoc 2033 est le projet de Schéma de COhérence Territoriale porté par les Communautés de Communes de la Médullienne et de Médoc Cœur de Presqu'île, par l'intermédiaire d'un Syndicat mixte dédié : le SMERSCOT. Par prestation de services, le Pays Médoc intervient en appui de ce Syndicat mixte, et met à disposition une partie de son ingénierie pour suivre l'élaboration du SCOT et encadrer les bureaux d'études qui interviennent sur ce dossier. Lancée en 2013, la procédure avance, et permet d'envisager un arrêt du projet dans le courant de l'année 2018.

Président SMERSCOT : S. Cimbron

Poursuivant la prestation de services pour le compte du Syndicat mixte du SMERSCOT, le Pays Médoc a continué d'encadrer l'élaboration du SCOT Médoc 2033, qui couvre les deux communautés de communes de la Médullienne et de Médoc Cœur de Presqu'île. Suite à la finalisation du document d'orientations et d'objectifs (DOO) en juillet 2018, et son envoi aux communes, de nombreux retours ont été produits sur cette première version. L'intégration des remarques de chaque commune et des communautés de communes, complété du travail attendu sur les objectifs de modération de la consommation spatiale, amène actuellement à envisager la consolidation du DOO pour le 1er trimestre 2019. La suite de la procédure (réunion PPA, réunions publiques) devrait permettre d'envisager un arrêt du projet pour 2019, suivie d'une instruction réglementaire de 6 mois pour que le SCOT puisse être approuvé.



L'équipe Pays Médoc à votre disposition



Aurélie Hocheux
Directrice



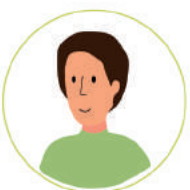
Lionel Bitsch
Directeur adjoint
Responsable administratif
et financier



Nadia Labarère
Assistante de direction
et de gestion



Raphaël Garcia
Chargé de mission
paysage-urbanisme



Clémence Menegazzi
Chargée de mission
Natura 2000



Laëtitia Maloubier
Chargée de mission
Pnr



Claire MOUROUX
Chargée de communication



Caroline Pinto
Chargée de mission
programme LEADER



Patxi Badiola
Chargé de mission
tourisme



Marjorie Brun
Chargée de mission
santé-social



Sylvia Marchais
Assistante plateforme
santé-social



21, rue du Général de Gaulle
33112 SAINT-LAURENT-MEDOC
05 57 75 18 92
pays-medoc.com